



BULLETIN D'ADHESION - Année 2018

Mes coordonnées

Nom : Prénom :

Equipe/nom de l'association :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Mail personnel :

Mail de l'équipe :

- J'exerce en équipe de soins primaire
- Je porte un projet d'exercice coordonné et/ou d'organisation territoriale
- Je m'intéresse à l'exercice coordonné en tant que professionnel de santé libéral

Je souhaite adhérer

Depuis fin 2017, la fédération française des maisons et pôles de santé est devenue la « fédé des fédés ». Aussi, il n'est plus possible de cotiser directement vers la FFMPs. Les cotisations ci-dessous comprennent donc les cotisations qu'Essort reversera à la fédération nationale.

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| <input type="radio"/> Professionnel de santé libéral adhérent en son nom propre | 30€ |
| <input type="radio"/> Équipe de soins primaire | 75 € |
| <input type="radio"/> MSP en projet | 150 € |
| <input type="radio"/> MSP au projet de santé validé par l'ARS mais n'ayant pas signé l'ACI | 300 € |
| <input type="radio"/> MSP ayant signé l'ACI et touchant à ce titre <60 000 € | 600 € |
| <input type="radio"/> MSP ayant signé l'ACI et touchant à ce titre ≥ 60 000 € | 750 € |
| <input type="radio"/> CPTS (cumulativement aux précédentes entités) | 750 € |
| <input type="radio"/> Dispositif d'appui à la coordination | 300 € |